



interdiction de fumer dans un endroit dit prive

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 janvier 2007

Plusieurs fois je vous ai posé cette question qui est rester sans reponse merci de me dire si dans un endroit ou nous jouons aux cartes etant un clos de boulistes si l'interdiction de fumer est applique il est dit que ce lieu est prive parceque nous payons une cotisation pour y acceder

Réponse :

- Nous avons répondu à deux reprises à vos questions, mais il semblerait que l'adresse de messagerie que vous nous donnez soit inexacte ou trop protégée. Les réponses sont donc en ligne, mais vous ne recevez pas les messages qui vous annoncent cette mise en ligne.